

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DFPE 70 Subvention (103.455 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Crocos (12e) pour la crèche parentale (12e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Les Crocos ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Les Crocos ayant son siège social 180, avenue Daumesnil (12e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 103.455 euros est allouée à l'association Les Crocos (N° tiers SIMPA : 48921, N° dossier : 2017_01180).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO